

## LA ZPIU EST MORTE, VIVE LE ZAU!

Roger Brunet\*

**RÉSUMÉ.** En vue de définir l'urbanisation de la France, l'INSEE propose une réagrégation des communes en pôles urbains, aires urbaines et espaces urbains. Définitions et résultats principaux sont commentés. L'aire urbaine est sans doute le niveau le plus significatif en géographie.

**ABSTRACT.** In order to define the urbanization of France, the French National Institute of Economy and Statistics suggests an aggregation of municipalities into urban poles, areas and spaces. Definitions and main results are commented. The urban area is certainly the most significant level in geography.

**RESUMEN.** Con el objeto de definir la urbanización de Francia, el Instituto Nacional de Estadísticas (INSEE) propone una nueva reagrupación de los municipios en polos urbanos, áreas urbanas y espacios urbanos. Se hace referencia a las definiciones y a los resultados principales. El área urbana es sin duda alguna el nivel más significativo en geografía.

• AGGLOMÉRATION • FRANCE • URBANISATION • VILLE

• CONURBATION • FRANCE • TOWN • URBANIZATION

• AGLOMERACIÓN • CIUDAD • FRANCIA • URBANIZACIÓN

L'une des données de base de la géographie est la population des villes. On sait qu'elle est mal connue, à la fois parce que les recensements ne sont pas parfaits, et parce qu'il n'existe aucune définition stricte et internationale de la ville (1). Ce qui n'empêche pas dictionnaires, encyclopédies et autres médias de donner des nombres à l'unité près. L'INSEE, voici plus de trente ans, avait défini en France des «zones de peuplement industriel et urbain» (ZPIU) que les manuels ont beaucoup utilisées. Malheureusement, l'adaptation de leur définition au terrain, de recensement en recensement, avait fini par couvrir la plus grande partie du territoire, de sorte qu'en 1990, on trouvait dans les ZPIU 78% des communes et 96% de la population du pays ! Autant dire que le «rural» avait disparu, ce qui ne pouvait manquer d'être fâcheux pour une nation aussi attachée aux valeurs de la ruralité (v. note 6).

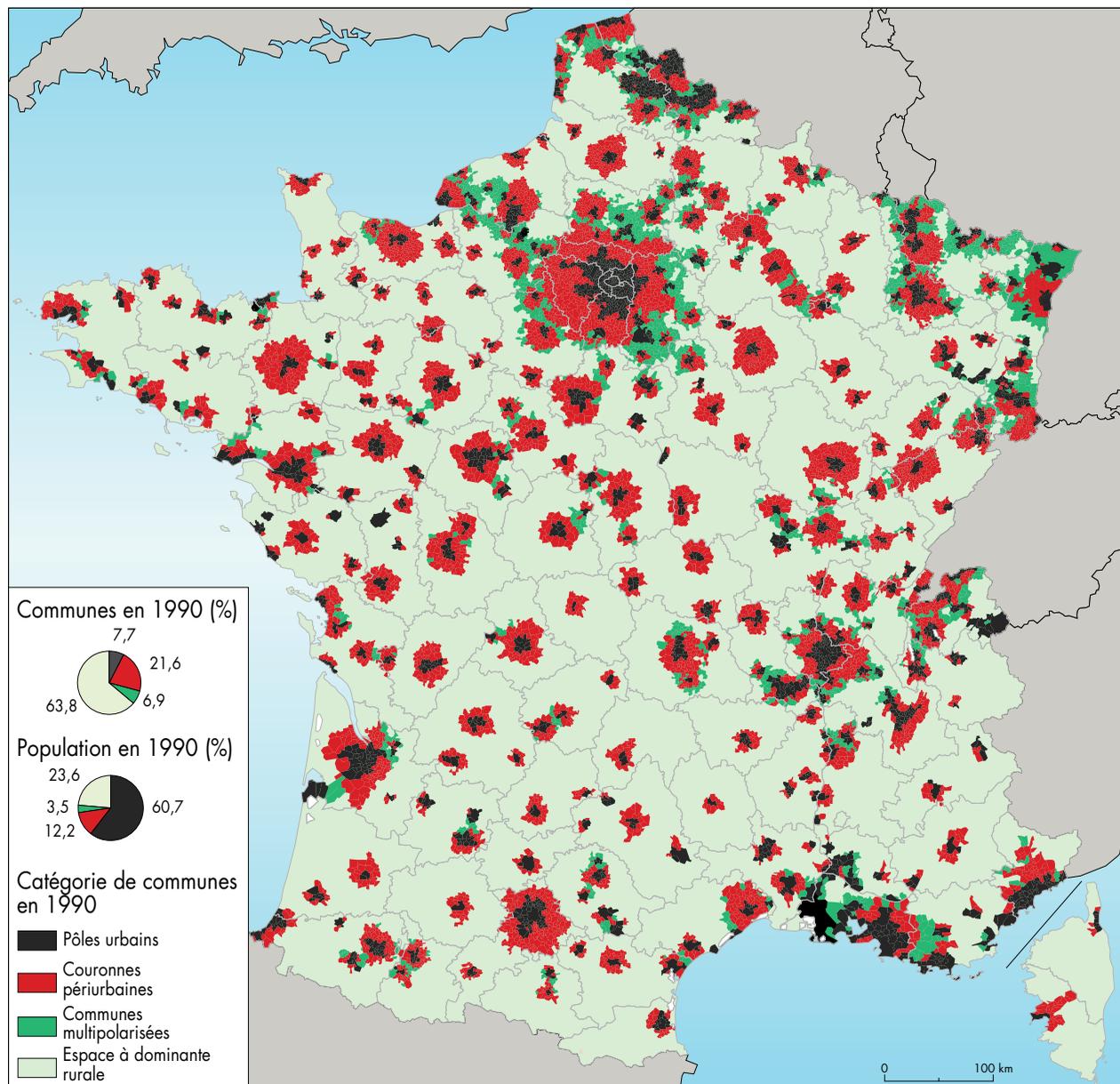
### Définitions

Les services de l'INSEE ont donc remis en chantier un train de définitions. Les ZPIU ne sont pas «supprimées»,

mais délaissées. S'y substitue un «zonage en aires urbaines» (ZAU). Les nouvelles définitions sont tout aussi rigoureusement statistiques. Elles n'ont pas plus de valeur légale, mais elles seront forcément utilisées. Leur trait commun est de faire une large place aux emplois et aux navettes (2). Après plusieurs lectures de textes passablement complexes, je crois pouvoir résumer ainsi les différentes catégories utiles (3) :

1. **La commune urbaine** : selon une ancienne définition, toute commune d'au moins 2 000 habitants.
2. **L'unité urbaine** : définition également ancienne ; en gros (4), ensemble de communes contiguës comportant au moins une zone bâtie continue de plus de 2 000 habitants, la zone bâtie étant définie par des écarts entre maisons inférieurs à 200 m. En 1990, il y avait en France 1 961 unités urbaines (dont 66 dans les départements d'outre-mer).
3. **Le pôle urbain** : expression nouvelle ; c'est une *unité urbaine qui compte au moins 5 000 emplois*. Il y en avait

\* GIP Reclus, Maison de la géographie, 17, rue Abbé de l'Épée, 34000 Montpellier.



1. **Le zonage en aires urbaines (1990).** Source : INSEE, RGP 1990 (exhaustif). Fond de carte aimablement communiqué par l'INSEE (T. Le Jeannic), mis en couleur par G. Sillère (Maison de la Géographie).

361 en 1990, groupant 2 813 communes (5), mais en France métropolitaine cette fois.

4. **L'aire urbaine** : expression nouvelle ; c'est un *pôle urbain* assorti d'une *couronne périurbaine* ; celle-ci comprend les communes contiguës dont 40% des personnes actives, résidentes, ayant un emploi, vont travailler dans le pôle voisin, ou dans une autre commune de sa couronne (ce qui fait 5 ou 6 critères nécessaires). En 1990, 7 893 communes étaient classées *périurbaines*.

5. **L'espace urbain** : expression nouvelle ; il est formé d'un ou plusieurs pôles, de leurs couronnes périurbaines et de l'ensemble des *communes multipolaires* qui les associent ; celles-ci ont la même définition que les périurbaines, à la différence qu'elles envoient leurs navetteurs dans *plusieurs* aires urbaines (et jamais 40% ou plus dans une seule). En 1990, les espaces urbains rassemblaient 13 245 communes (36%), dont 2 539 multipolaires, mais 76% des habitants. Ce sont eux qui, en fait, se substituent plus ou moins aux ZPIU. On notera qu'il peut arriver qu'espace urbain et pôle

**Tableau 1. Les vingt premiers de chaque catégorie (populations en milliers d'habitants et rangs de 1 à 20)**

(1) Dont Saint-Quentin, Laon, Orléans, Le Havre...

(2) Avec Aix comme pôle ; plus Nîmes, Avignon, Toulon comme espace, sous le nom de Provence-Sud rhodanien.

(3) Espace : Côte d'Azur (avec Grasse-Cannes-Antibes).

(4) L'espace englobe Toul, Nancy, Metz, Thionville, Sarre.

(5) L'espace est nommé Nantes-Saint-Nazaire.

(6) L'espace est nommé Nord-Pas-de-Calais.

(7) Population des seules communes françaises de l'espace en question ; celui-ci est donc mal nommé, même si c'est par le maximum de navettes : on aurait pu mieux dire Chambéry-Annecy, par exemple. Ou plus simplement : Savoie.

NB. Le tableau ne retient que les populations des vingt premiers de chaque colonne, d'après les données de l'article cité de T. Le Jeannic. L'absence de valeur signifie un rang plus lointain, ou que l'information est sans objet (aire confondue dans un espace d'autre nom).

Nom	commune		pôle		aire		espace		
Paris	2 152	1	9 319	1	10 292	1	13 551	1	(1)
Marseille	801	2	1 231	3	1 345	3	2 762	3	(2)
Lyon	415	3	1 262	2	1 507	2	2 466	4	
Toulouse	359	4	650	6	797	6	797	10	
Nice	342	5	517	7	539	8	1 026	6	(3)
Strasbourg	252	6	388	11	519	9	2 356	5	(4)
Nantes	245	7	496	8	610	7	848	9	(5)
Bordeaux	210	8	696	5	830	5	936	8	
Montpellier	208	9			377	15	475	16	
Saint-Étienne	199	10	313	17	331	20			Lyon
Rennes	198	11			430	13	452	17	
Le Havre	196	12							Paris
Reims	181	13					533	14	
Lille	172	14	959	4	1 078	4	3 617	2	(6)
Toulon	168	15	438	9	455	12			PSR
Grenoble	151	16	405	10	477	10	536	13	
Brest	148	17							
Dijon	147	18					669	12	
Le Mans	146	19							
Angers	141	20							
Rouen			380	12	459	11			Paris
Valenciennes			338	13	369	16			NPC
Grasse-Cannes.			336	14	343	18			CAz
Nancy			329	15	383	14			Strasb
Lens			323	16					NPC
Tours			282	18	347	17	527	15	
Béthune			262	19					NPC
Clermont-F.			254	20	341	19	446	18	
Mulhouse							1 018	7	
Genève-Annemasse							728	11	(7)
Caen							361	19	
Pau-Tarbes							348	20	

urbain coïncident, en l'absence de communes «multipolaires» : c'est le cas pour Toulouse — et pour de nombreuses villes petites et moyennes de l'Ouest (6).

Des premiers tableaux publiés, j'ai tiré un tableau comparatif de synthèse. Il permet de situer les principales agglomérations et de jouer, selon l'humeur, sur les différences. Le tableau 2 compare les palmarès de croissance selon les définitions retenues (7).

### Commentaires

Plusieurs remarques s'imposent d'emblée. Le travail réalisé est considérable, et rendra des services. Il a toute la rigueur que l'on doit attendre de l'INSEE. Et le revers de sa médaille : on sera frappé par ce que l'on est bien obligé d'appeler le côté technocratique de l'effort. Celui-ci se sent déjà dans les dénominations : ainsi n'y a-t-il désormais en

France ni *ville*, ni même *agglomération* – puisqu'elles sont indéfinies. Mais des «pôles», quoique certains n'attirent rien, ou alors une, deux, trois communes ; des «aires» et des «espaces» qui se distinguent, comme si ces mots abstraits n'étaient pas équivalents en français courant.

Il apparaît ensuite aux conséquences de l'application mécanique d'une définition strictement statistique et forcément arbitraire des «espaces urbains». C'est en effet de ce côté que le système est le plus fragile. Certes, leur forme même peut avoir le mérite de souligner la relative continuité de l'urbanisation, surtout dans les régions de l'Est. Mais on voit immédiatement sur la carte que les communes multipolaires soudent facilement en un seul espace des aires urbaines qui n'en sont pas moins parfaitement distinctes en réalité. Or ces communes de soudure peuvent être de petites communes rurales et, à la limite, n'envoyer qu'un seul travailleur dans l'une de ces aires.

On aboutit ainsi à des annexions sur lesquelles élus, géographes et autres vont pouvoir longtemps épiloguer. Par exemple, l'espace dit Genève-Annemasse inclut Chamonix et Chambéry; celui dit de Reims prend Épernay et file tout le long de la Marne jusqu'à Saint-Dizier, finissant même par englober Bar-le-Duc. Un espace «dijonnais» apparaît qui, par Chalons-sur-Saône, parvient à incorporer Lons-le-Saunier. L'espace urbain parisien va jusqu'au Havre, annexe Orléans, Sens, Saint-Quentin et même Laon. L'espace «Provence-Sud rhodanien» associe Nîmes, Avignon et Toulon à l'aire dite Marseille-Aix, qui est déjà bipolaire. Grenoble préserve son indépendance vis-à-vis de Lyon; mais pas Saint-Étienne, ni de fil en aiguille et de commune périurbaine en commune multipolaire, Saint-Claude! Montpellier réussit de peu à sauver sa virginité; il s'en faut de quelques communes du côté nîmois, sans quoi la capitale languedocienne serait devenue «provençale». En revanche, Nancy et Metz n'ont pas de chance : à quelques navetteurs près, toute la Lorraine urbaine a basculé dans un espace «Strasbourg» qui dépasse largement les 2 millions d'habitants, et qui n'est même pas nommé Strasbourg-Lorraine!

Il aurait parfois suffi de mettre la barre à 50%, au lieu de 40, ou de fixer un seuil minimal absolu (10, 20 navetteurs par commune) pour changer la face des «espaces urbains». À 30%, au contraire, certains espaces auraient sans doute fusionné : il s'en faut de très peu que le «parisien» n'ait absorbé tout le Nord-Pas-de-Calais... On se doute que des Lorrains, et quelques Normands, sauront rappeler que Nancy, Metz, Rouen, Le Havre et autres sont de vraies villes, et non de simples morceaux anonymes d'«espaces» «parisien» ou «strasbourgeois». Craignons que les bureaux de l'aménagement du territoire ne se déterminent désormais que selon ces catégories, parce qu'elles ont la vertu d'exister – et qu'elles sont issues de larges consultations, y compris hors de l'INSEE, nous assure-t-on.

Pour l'enseignement, évitons plutôt ces faux «espaces». Faute d'agglomération réellement définie, puisque même le mot a disparu, on pourra toujours retenir les populations des «pôles» ou des «aires», qui correspondent à une approximation géographique généralement acceptable. Compte tenu de l'ampleur des déplacements quotidiens du travail, et de la

	Communes	Pôles	Aire	Espaces
1	Montpellier 0,67	Grasse-Can. 1,60	Montpellier 2,11	Montpellier 1,99
2	Metz 0,57	Toulouse 1,56	Toulouse 1,69	Genève-A. 1,74
3	Dijon 0,50	Orléans 1,23	Grasse-Can. 1,68	Toulouse 1,69
4	Angers 0,48	Montpellier 1,12	Orléans 1,27	Nice-CAz 1,34
5	Nîmes 0,42	Bordeaux 0,89	Rennes 1,20	Rennes 1,22
6	Toulouse 0,38	Nice 0,88	Bordeaux 1,09	Bordeaux 1,06

Tableau 2. Les plus fortes croissances. Taux d'accroissement annuel de population 1982-1990, en %.

périurbanisation (8), l'aire urbaine me semble la notion la moins éloignée de la réalité géographique. Évidemment, l'action quotidienne sur le territoire reste celle des *communes*, même quand elles s'associent en communautés et districts : ne l'oublions pas, quand nous parlons de *villes*.

(1) Cf. Le Gléau J.-P., Pumain D. et Saint-Julien T. (1996), «Villes d'Europe : à chaque pays sa définition». *Économie et statistique*, 294-295, p. 9-24.

(2) J'emploie ici navettes et navetteurs pour désigner les allers-retours domicile-travail des jours ouvrés, et ceux qui les pratiquent. C'est mieux que «migrant quotidien» et c'est employé depuis longtemps en Belgique, ainsi que par une partie des géographes français.

(3) D'après l'article de Le Jeannic T. (1996), «Une nouvelle approche territoriale de la ville». *Économie et statistique*, 294-295, p. 25-46. Le travail porte sur la France métropolitaine. Nous remercions T. Le Jeannic et l'INSEE pour leur coopération.

(4) Dans l'article cité en note 1, la définition n'exige pas moins de 86 lignes. On notera que certaines unités peuvent avoir plusieurs vraies villes (comme Aix et Marseille), ce qui permet à certains pôles d'être en fait déjà... multipolaires.

(5) L'INSEE recense 36 570 communes en France métropolitaine.

(6) L'INSEE tient absolument à distinguer un espace à dominante urbaine (qui est apparemment formé par l'ensemble des espaces urbains, 13 245 communes) et un espace à dominante rurale (23 325 communes); l'article de T. Le Jeannic commence même par là. L'espace rural est ainsi «dominant» selon le nouveau ZAU, puisqu'il compte le plus grand nombre de communes (64%) et même 71% du territoire; les bons esprits, et les sénateurs, seront rassurés.

(7) Il est également tiré des tableaux plus complets de T. Le Jeannic, où toutefois Toulouse a été omis parmi les «espaces».

(8) Notons que, comme la population des communes périurbaines a augmenté de près de moitié entre les deux derniers recensements (8 ans), et que le mouvement continue, d'amples modifications de contours vont apparaître au prochain recensement. Raison de plus pour se contenter d'ordres de grandeur. On peut aisément arrondir la population des grandes villes à la dizaine de milliers : un écart de moins de 5 000 sur 400 000 ou 500 000, c'est de l'ordre de 1%, très en dessous des marges d'erreur. Il en va autrement, certes, pour la gestion communale, qui exige le maximum de précision.